

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2017

o0000o000o

- Présents (09)** : Messieurs ILHES P.H. – ESTAMPE – ILHES B. – ESTALLES - MAGRO
Mesdames BEZIAT - CUELLAR – LABERGERIE – BARTOLOTTI
- Absents excusés** : MARTINOLE – DELQUIE – RESPLANDY – JAFFUS – PITIE - HAMOUDA
- Pouvoirs** : Mme RESPALNDY donne pouvoir à Mme LABERGERIE
Mme DELQUIE donne pouvoir à M. ESTALLES
M. MARTINOLLE donne pouvoir à M. ILHES P.H.
Mme JAFFUS donne pouvoir à Mme CUELLAR
M. HAMOUDA donne pouvoir à M. MAGRO
M. PITIE donne pouvoir à M. ESTAMPE
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES
- Secrétaire** : Madame Cindy BARTOLOTTI

o0000o000o

Monsieur le Maire étant retenu par une réunion à Carcassonne Agglo, la séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Christian MAGRO, premier adjoint au maire. Il rejoindra l'assemblée dès son retour. En son absence il donne pouvoir à Monsieur Bernard ILHES.

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Christian MAGRO, 1^{er} adjoint au Maire, demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Vote des subventions aux associations

Monsieur MAGRO fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le mardi 21 février dernier à 18 h avec les associations de la commune.

Il expose les analyses et résultats comptables des différentes associations et précise qu'aucune n'est en difficulté financière.

Il précise que malgré les restrictions budgétaires, le montant des subventions alloué aux associations redortaises sera inchangé pour 2017. Ainsi chaque association percevra la même somme qu'en 2016.

Madame BARTOLOTTI demande où en est l'association le « Lagon Bleu ».

Monsieur MAGRO informe l'assemblée que cette association existe toujours mais les adhérents n'utilisent plus la salle communale située au stade. Actuellement, ils sont sur la réflexion de transformer leur association en comité des fêtes.

Pour l'année 2017 la fête du village aura lieu du 27 au 30 juillet et sera organisée par les associations de la commune.

Après présentation des projets de chaque association, Monsieur MAGRO propose de budgétiser pour 2017 la somme de 17 000 €.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer aux associations de la commune la somme de 17 000 € pour l'année 2017.

Monsieur MAGRO fait un rappel sur le rôle des associations extérieures et apporte une précision concernant celle des restos du cœur qui devrait quitter la commune de La Redorte mi-mars 2017. Monsieur MAGRO rappelle que ce local mis à disposition gratuitement par la commune doit être démoli fin mars ou début avril afin d'aérer le lieu et de créer des places de stationnement.

L'association « Les restos du cœur » a trouvé un local sur la commune de Rieux-Minervois à côté de la mairie pour un loyer mensuel de 450 €. Afin de couvrir les frais de ce logement, les responsables de l'association ont demandé à chaque commune du canton de participer financièrement par le biais d'une subvention.

Monsieur MAGRO propose d'attribuer la somme de 500 € en deux parties à savoir :

- 250 € en subvention financière pour le paiement du loyer
- 250 € en subvention en nature (alimentation)

Monsieur MAGRO demande à l'assemblée de voter :

- **ABSTENTION : 2** **C. BARTOLOTTI – MARTINOLE (pouvoir)**
- **CONTRE : 2** **A. ESTALLES – C. DELQUIE (pouvoir)**
- **POUR : 11**

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, autorise monsieur le maire à verser en subvention financière la somme de 250 € pour les frais de loyer et 250 € en subvention en nature (alimentation) à l'association « Les restos du Cœur » sur présentation de documents indiquant leur activité sur la commune de Rieux-Minervois.

III. Bilan annuel « extinction éclairage public »

Monsieur Bernard ILHES en charge de ce dossier présentera le bilan au prochain conseil municipal.

IV. Investissements 2017

Monsieur le maire en charge de présenter les investissements prévus en 2017 et n'étant pas revenu de la réunion de Carcassonne Agglo, il les présentera aux membres du conseil municipal lors de la prochaine séance.

V. Bilan des intempéries des 13 et 14 février 2017

Monsieur MAGRO fait un rappel des événements pluvieux des 13 et 14 février 2017. Il donne lecture du compte rendu qu'il a établi à la suite de ces deux journées.

Dès le lundi 13 février 2017 les élus de la commune ont été alertés par SMS indiquant que le département était placé en vigilance Orange pour pluie/inondation.

Le mardi 14 février, dès 6 h du matin des barrières ont été placées au niveau des passages à gué pour sécuriser les lieux et éviter tout accident avec des véhicules. Monsieur MAGRO précise que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été mis en place à partir de 8 h ainsi que la cellule de crise. Toutes les équipes se sont mises en place et ont suivi à la lettre les instructions du PCS.

Monsieur MAGRO précise que toutes les opérations se sont bien passées et que c'était un excellent exercice de situation réelle. Il se réjouit du travail réalisé par le SIAHBAD sur la ripisylve qui a évité que certains secteurs soient inondés. Le travail d'entretien a porté ses fruits : pas de troncs, pas d'arbres arrachés et très peu d'embâcles.

Au niveau de la commune, nous avons eu quelques dégâts sur la voirie et des éboulements de terrain.

Il informe l'assemblée que Monsieur le maire a demandé aussitôt au Préfet de l'Aude de classer la commune en catastrophe naturelle.

Une réunion est prévue le 23 mai à La Redorte à la maison du Port avec le SMMAR et les communes de l'Argent Double pour faire un point sur les PCS.

Monsieur le maire prend place au conseil municipal à 20 h 30 et présente la suite de l'ordre du jour.

Il profite pour remercier toute l'équipe municipale ainsi que les employés communaux pour leur mobilisation durant ces deux jours et pour le travail réalisé à tous les niveaux pour mettre en sécurité la population.

Il n'oublie pas de saluer les sapeurs-pompiers de la commune pour le nettoyage des rues qui a été effectué le lendemain de ces intempéries.

Il précise qu'il a adressé un courrier à Monsieur Mickaël GATTI pour le remercier de sa réactivité et son appui auprès des services techniques avec son tracto-pelle qui a permis d'évacuer au plus vite les embâcles situés au pont du Canal du Midi/Rivassel.

VI. Approbation des statuts du syndicat mixte « Aude Centre »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40 ;

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aude approuvé le 30 Mars 2016 préconise la rationalisation de la gestion de l'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCT/BAT-CL-2016-025 du 30 décembre 2016 portant fusion du syndicat mixte des Balcons de l'Aude, du syndicat intercommunal de Bassin Clamoux Orbiel Trapel, du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent Double et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCT/BAT-CL-2016-025 du 30 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Aude Centre ;

Vu la délibération n°2017-18 en date du 2 février 2017 du Syndicat Mixte Aude Centre approuvant les statuts ;

Considérant que cette proposition est soumise pour accord du Conseil Municipal, lequel dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, à défaut de quoi il sera réputé avoir émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les Statuts du Syndicat Mixte Aude Centre

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, exprime son accord pour l'approbation des statuts du Syndicat Mixte Aude Centre.

VII. Convention partenariat : dons de naissance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc souhaite favoriser pour tous l'accès à l'épargne populaire, conformément à sa politique commerciale.

Pour se faire, elle souhaite procéder à un don pour toute ouverture dans ses livres, d'un livret A ouvert au nom des nouveau-nés éligibles conformément aux articles mentionnés sur la convention de partenariat. C'est pour ces motifs que la banque s'est rapprochée de la commune de La Redorte pour conclure le présent partenariat. La banque accordera un don aux nouveau-nés d'un montant de 15 euros.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'effectuer un don supplémentaire aux nouveaux-nés Redortais éligibles d'un montant de 15 €.

Monsieur le maire propose de passer au vote :

- **Pour : 8** ESTALLES – DELQUIE (pouvoir)
MAGRO – HAMOUDA (pouvoir)
ESTAMPE – PITIE (pouvoir)
ILHES P-H
BEZIAT
- **Contre : 6** LABERGERIE – RESPALNDY (pouvoir)
CUELLAR – JAFFUS (pouvoir)
BARTOLOTTI – MARTINOLLE (pouvoir)
- **Abstention : 1** ILHES Bernard

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, accepte d'effectuer un don supplémentaire aux nouveaux-nés Redortais éligibles d'un montant de 15 € et autorise monsieur le maire à signer la convention de partenariat et tout document relatif à ce dossier.

IV. Questions diverses

1. Rétrocession d'une concession inutilisée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été concédé à Madame Jenny FONQUERNIE une concession perpétuelle dans le cimetière communal enregistré sous le numéro 686/A en date du 14 mars 1996.

Il informe l'assemblée que Madame Jenny FONQUERNIE souhaite rétrocéder sa concession à la commune de LA REDORTE.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession 686/A appartenant à Madame Jenny FONQUERNIE au profit de la commune et dit que la commune de LA REDORTE remboursera la somme versée au moment de l'acquisition de cette concession à Madame Jenny FONQUERNIE soit un montant de 99€ (650,00 F), à l'exclusion des frais d'enregistrement.

2. Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le maire rappelle la mise en place du RIFSEEP et précise que le projet de délibération de la commune de La Redorte soumis au CTP du centre de gestion de la fonction publique territoriale a été approuvé. Il demande aux membres du conseil municipal de valider cette délibération et précise que le RIFSEEP sera mis en place lorsque les décrets d'application pour les catégorie C et les agents techniques seront parus.

3. Création poste « adjoint technique 2^{ème} classe » 8 h par semaine

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 juin 2016,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 8 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2017 :

Filière : technique,

Cadre d'emploi : catégorie C,

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 et mandate monsieur le maire pour signer, au nom de la commune, tous les documents relatifs à cette affaire.

4. Les jeudis d'été : demande de subvention auprès du conseil départemental

Monsieur le Maire rappelle que depuis 12 ans les jeudis d'été animent l'ensemble de notre territoire et sont l'occasion de découvrir des spectacles culturels électiques, théâtre, cinéma, musique, culture occitane, scène jeune public, cirque.... Tous les jeudis soirs de l'été, la commune de La Redorte et le territoire s'animent sur des scènes et des lieux différents pour accueillir des spectacles de qualité et gratuits pour la population.

Ce festival permet de véhiculer la culture pour tous, de découvrir des jeunes talents, de créer un travail en commun inter-associatif, de participer au rayonnement culturel du département et permet aussi de partager un moment de convivialité et de chaleur humaine. Il s'adresse à tout public de 2 à 90 ans.

Monsieur le maire présente le projet du festival 2017 qui s'élève à 16 000 € et propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour le projet du festival 2017 qui s'élève à 16 000 €.

5. Demande de subvention auprès du SYADEN : éclairage public « rue de l'Argent Double » avenant n° 1

Monsieur le maire rappelle que la commune de La Redorte est inscrite dans un projet de rénovation totale de son éclairage public en favorisant le développement durable et l'économie d'énergie. Il présente à l'assemblée les travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue de l'Argent Double.

Ces travaux consistent à poser des luminaires de style LED 20, 29 et 40 W sur façade à la place des luminaires vétustes et à poser des candélabres équipés de luminaires de style LED 29 W, à la place des poteaux et luminaires existants énergivores.

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2016 il avait été accepté un devis présenté par l'entreprise ROBERT pour un montant de 14 010.67 € H.T.

Monsieur le maire précise qu'après réflexion et sur proposition de l'entreprise ROBERT, il est nécessaire de changer le type de luminaire qui sera plus esthétique et surtout plus économique par une diminution de puissance. Monsieur le maire présente le nouveau devis de l'entreprise ROBERT qui s'élève à 16 462.54 € H.T. et propose de demander une subvention auprès du SYADEN sur ce montant là et d'annuler le devis d'un montant de 14 010.67 € H.T.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise ROBERT pour un montant de 16 462.54 € H.T. et annule le devis d'un montant de 14 010.67 € H.T., décide de demander une subvention auprès du SYADEN concernant le programme d'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 00.